Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER
DE LA SÉANCE DU
30 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le trente juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller s'est réuni dans la salle des séances du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Marcello ROTOLO, Président de la CCRG.

Nombre de Conseillers élus : 41
Nombre de Conseillers en fonction : 41
Nombre de Conseillers présents : 27
Quorum : 21

Présents :
Dominique ABADOMA – Daniel BRAUN – Josiane BRENDER-SYDA – Hélène CORNEC – Anne DEHESTRU – Patrice FLUCK – Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Alain FURSTENBERGER – Jean-Luc GALLIATH – Guy HABECKER – Maud HART – Philippe HECKY – Marc JUNG – Maurice KECH – Francis KLEITZ – Marianne LOEWERT – Roland MARTIN – Angélique MULLER – Claude MULLER – Fleur OURY – Karine PAGLIARULO – Marcello ROTOLO – Sylviane ROTOLO – André SCHLEGEL – Marie-Josée STAENDER – André WELTY – François WURTZ –

Ont donné procuration :
Yves COQUELLE à Marianne LOEWERT – Annie DITTRICH à Fleur OURY – Christian FACCHIN à Hélène FRANÇOIS-AULLEN – Jean-Jacques FISCHER à Maurice KECH – Claudine GRAWEY à Daniel BRAUN – Daniel HINDELANG à Sylviane ROTOLO – Marie-Christine HUMMEL à André SCHLEGEL – Yann KELLER à Claude MULLER – Francis KOHLER à Philippe HECKY – Luc MARCK à Marcello ROTOLO – Aurélie OTTMANN à Dominique ABADOMA –

Absents non excusés :
Jean-Pierre PELTIER – Grégory STICH – César TOGNI –

Assistaient en outre à la séance :
Des agents de la CCRG
La presse locale

Secrétaires de séance :
Dominique ABADOMA, assisté par Éric GILBERT, Directeur Général des Services de la CCRG

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Point 5. DÉVELOPPEMENT

5.2- Fonds de soutien exceptionnel aux projets associatifs et scolaires *(MS)*

Ce point est présenté par Monsieur le Vice-Président Roland Martin.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2020 instaurant la création d'un Fonds de soutien financier aux associations et écoles du territoire dont l'enveloppe annuelle s'élève à 10 000 €.

Considérant que quatre dossiers ont été déposés pour le premier semestre 2022.

Pour rappel, les critères et règles d'obtention sont les suivants :

- Le projet :
  - ✓ Projet d'investissement ou activités réalisées au profit des habitants ou usagers du territoire et localisées exclusivement sur le territoire de la CCRG.
  - ✓ Projet ouvert à l'ensemble des habitants de la CCRG ou de dimension supra-intercommunale.
  - ✓ Objet conforme aux statuts de l'Association et entrant dans le champ de compétences de la CCRG.
  - ✓ Soutien limité à une attribution par période de deux ans (année calendaire).
  - ✓ Dépôt du dossier à deux dates : 30 avril et 30 septembre de l'année N.
- Les éléments d'attribution financiers :
  - ✓ Plafond d'attribution : 1 000 €.
  - ✓ Subvention plafonnée au montant reçu des autres collectivités locales (Commune, Collectivité européenne d'Alsace, Région).
- Les critères d'attribution :
  - ✓ Vocation touristique/culturelle
  - ✓ Vocation patrimoniale
  - ✓ Vocation environnementale
  - ✓ Vocation pédagogique
  - ✓ Vocation caritative
  - ✓ Attractivité/animation du territoire
  - ✓ Dynamisation du commerce local
  - ✓ Rayonnement supra-CCRG.

Le nombre de critères sélectionnés (deux au minimum) permettra de définir le montant de l'aide octroyée à raison de 20 % de la somme maximale allouable (1 000 €) par critère validé.

Accusé de réception en préfecture
068-246800569-20220630-CC220630-050200-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022

Pétitionnaire	Projet	Dépense prévisionnelle	Nombre d'items respectés	Subvention prévisionnelle	Commentaires
Association Balance Ton Son – Soultzmatt **Dépôt du 31/03/2022**	Organisation du festival des Prés Salés le 24/06/2022	15 753 €	**4**	800 €	Première édition du festival. Concerts, animations culturelles inter-concert, expositions, restauration (produits locaux), brasseurs locaux, viticulteurs, Sources de Soultzmatt.
Association Plumette – Murbach **Dépôt du 30/04/2022**	Organisation du festival culturel La Tête dans les Nuages le 2/07/2022	12 380 €	**8**	1 000 €	Festival réalisé au pied de l'abbaye de Murbach. Visite de l'abbaye, ateliers de sensibilisation au tri des déchets, création musicale, une partie des bénéfices sera reversée au Rimlishof, restauration par des producteurs locaux, artistes locaux et internationaux.
Le Rimlishof – Buhl **Dépôt du 7/02/2022**	Organisation du festival Tentinabul' – Le rendez-vous de l'imaginaire du 2/06 au 1/07/2022	34 500 €	**5**	1 000 €	7e édition du festival dédié notamment aux scolaires. Expositions, contes, spectacles axés sur l'immersion en pleine nature et interactifs, partenariat avec des associations spécialisées pour les personnes en situation de handicap, demandeurs d'asile, etc.
Club de course d'orientation – Buhl et Florival **Dépôt du 18/02/2022**	Organisation des championnats de France de VTT d'orientation les 7 et 8/05/2022	26 847 €	**4**	800	Manifestation nationale, 350 orienteurs attendus + participants suisses - courses sur les bancs de Guebwiller, Bergholtz, Bergholtz-Zell et Orschwihr, partenariat avec l'OTI pour les hébergements, la restauration - promotion d'activités du territoire (Nautilia, Vivarium du Moulin, etc.), de producteurs locaux.
Montant total prévisionnel des subventions				**3 600 €**	

L'enveloppe disponible après déduction des aides précitées s'élève à 6 400 €.

Celle-ci permettra de soutenir des projets déposés au deuxième semestre 2022.

Le Bureau, réuni le 13 juin 2022, a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider le versement des subventions précitées dans le cadre du Fonds de soutien exceptionnel, sur présentation des pièces attestant de la réalisation du projet.

Madame Maud Hart, Maire de la commune de Murbach, ne prend pas part au vote.

Ce point est adopté à l'unanimité dont onze procurations – *Yves Coquelle – Annie Dittrich – Christian Facchin – Jean-Jacques Fischer – Claudine Grawey – Daniel Hindelang – Marie-Christine Hummel – Yann Keller – Francis Kohler – Luc Marck – Aurélie Ottmann –*.

Signé et publié sur le site Internet de la CCRG le 13 juillet 2022
Le Président de la CCRG, Marcello Rotolo
Le Secrétaire de séance, Dominique Abadoma